



# Prescriptions d'exécution

## Concours individuel 25/50m (CI-P25/50)

Valable dès 01.01.2025

## 1. Base

- [Règlement du Concours individuel pistolet 25m/pistolet 50m](#) de la FST. Doc. Nr. 4.04.4306 f
- [Dispositions d'exécution pour le Concours individuel au pistolet 25/50m](#) de la FST. Doc. Nr. 4.52.02 f

## 2. Droit de participation

Seuls les membres licenciés d'une Société de tir, membre d'une Société cantonale de tir (SCT) de la FST, ont le droit de participer.

Dans la même année, un même tireur ne peut tirer qu'une seule fois les quatre programmes du CI (fusil 300m, programmes des catégories A et D, et pistolet 25m et 50m).

## 3. Organisation / Exécution

Le concours individuel se déroule de manière individuelle. La responsabilité de son exécution est confiée aux associations régionales.

## 4. Délai de compétition

Le CI doit être tiré du 15 mars au 30 septembre.

## 5. Décompte / Délai **5 octobre**

Le décompte doit être fait par les directions d'arrondissement au plus tard 10 jours d'après les directives des chefs CI des associations régionales. Ensuite, le montant dû sera facturé à la AJ par le Secrétariat de la FST.

## 6. Financement

Le montant d'inscription (la munition n'est pas comprise dans ce montant) est de Fr. 17.00 pour chaque programme, dont Fr. 15.00 revient à la FST, Fr 1.00 à l'association régionale et Fr. 1.00 à la société organisatrice.

## 7. Commande de matériel

Les cartes couronnes doivent être commandées par le chef régional du CI auprès de l'administrateur du matériel de l'ABST. Les cartes non utilisées doivent être retournées à ce dernier.

## 8. Rapport

Le rapport (formulaire FST) doit être retourné au plus tard 10 jours après la fin de la manifestation par le responsable de l'arrondissement au chef de l'association régionale. Celui-ci établit un rapport final à l'intention du chef du CI de la FST **avec copie à celui de l'ABST.**

## 9. Programme de concours

### Programme 25m

Armes de sport: Pistolets à percussion annulaire, pistolets à percussion centrale et pistolets d'ordonnance

Cible: 25m pistolet vitesse ISSF, zone d'évaluation 5 à 10

Tir: 1 série à 5 coups en 50 secondes  
1 série à 5 coups en 40 secondes  
1 série à 5 coups en 30 secondes

## Programme 50m

Armes de sport: Pistolets à percussion annulaire, pistolets 50m, pistolets d'ordonnance  
Cible: P 10, 1m, répartie en 10 cercles  
Tir: 10 coups, coup par coup

### 10. Distinctions

Les participants ont le droit de recevoir une distinction dans chaque programme de concours (fusil 300m catégories A et D, pistolet 25m et 50m). La remise et le décompte des distinctions individuelles sont réglés dans les DE CI F-300 / P-25/50. Les SCT ont le droit de remettre des cartes-couronnes à la place des insignes-couronnes.

<u>25m</u>	<u>Elite</u>	<u>U21/V</u>	<u>U17/SV</u>
PPA, PPC	135	132	129
PO	129	126	123

<u>50m</u>	<u>Elite</u>	<u>U21/V</u>	<u>U17/SV</u>
Pistolet 50m (PL)	90	88	87
PPA	84	82	81
PO	81	79	78

### 11. Recours

Les infractions commises par des participants aux Règles du tir sportif (RTSp), à ce Règlement ou aux DE du CI P25/50 doivent être annoncées à la Division fusil 300m. Celle-ci décide des mesures à prendre.

### 12. Affaires disciplinaires

Les cas disciplinaires sont traités selon le Règlement disciplinaire et de recours de la FST.

### 13. Dispositions finales

Ces PB ont été acceptés par le département pistolet lors de sa séance du 13.01.2025 et entrent en vigueur rétroactivement au 01.01.2025.

### 14. Protection des données

En participant à la compétition, le participant accepte que ses données personnelles (par ex. nom, date de naissance, club, domicile, canton, photos, etc.) soient publiées sur les listes de départ et de classement et/ou dans les médias correspondants et qu'elles soient mentionnées pendant la manifestation. En participant, vous acceptez également que ces données soient transmises à une personne chargée de l'organisation et/ou de la communication des résultats.

Plus d'informations sous :

[https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/de/home/datenschutz/freizeit\\_sport/teilnahme\\_sport.html](https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/de/home/datenschutz/freizeit_sport/teilnahme_sport.html)

## Association bernoise sportive de tir Département Pistolet

Le chef dicastère CI-P25/50 ai      Philippe Boss  
Le chef département Pistolet      Philippe Boss